

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 29 AOUT 2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Décision n° 23-2023 Date de convocation : 22/08/2023 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 29/08/2023
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, M. MEZARD, JL. THAUVIN, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE Mesdames : V. GAUTIER, C. TRAMIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 9 Procurations : 2 Nombre de votants : 11
Absents excusés : JP. BLANC pouvoir à R. NICOLEAU M. LEJEUNE pouvoir à V. GAUTIER	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. GUILLARD Rapporteur : M. MÉZARD

**CESSION DU LOT 8
PARC D'ACTIVITES DE LA CROIX ROUGE - MALVILLE
A LA SOCIETE COM'ROAD**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire et sa délibération n°3 du 16/07/2020 « DÉLÉGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU »,

Vu l'avis du Domaine en date du 19 juin 2023,

CONCLUSION

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- ❖ D'AUTORISER la signature de l'acte de vente du lot 8, extrait de la parcelle ZM 127, représentant une superficie globale estimée à 2 770 m² au profit de la société COM'ROAD, représentée par Monsieur Pascal LEFORT, gérant, immatriculée sous le n° SIREN 883173882, dont le siège social est à INDRE (44610) 6, rue des Chaintres ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer. Ce terrain est destiné à la construction d'un bâtiment d'une

surface estimée à 800 m² évolutif à 1 000 m² composé d'un atelier de fabrication, un espace de stockage et un espace de bureaux dédiés principalement à la fabrication de dalles podotactiles.

- ❖ DE FIXER le prix de vente de ce terrain à 42.00 € le m² HT (QUARANTE-DEUX EUROS) auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge.

Ce qui représente un prix total de :

Montant estimé H.T. à : 2 770 m ² x 42.00 €	116 340.00 €
TVA sur marge estimée à : 2 770 m ² x 7.09 €	19 639.30 €
MONTANT TOTAL T.T.C. :	135 979.30 €

En toutes lettres TTC : **CENT TRENTE-CINQ MILLE NEUF-CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS et trente centimes.**

- ❖ DE CONFIER la rédaction de la promesse de vente à venir puis de l'acte authentique à l'étude Olivier de LAUZANNE 5, rue Georges Clémenceau à SAVENAY (44260).
- ❖ D'AUTORISER le Vice-Président en charge du développement économique ou le Président à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces pour la cession de la parcelle et l'autorise à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait à Savenay, le 29 août 2023

Michel GUILLARD
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 05 SEPT 2023
ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES : 05 SEPT 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU